

L'accord des participes passés

Participe passé suivi d'un infinitif

1.- Si le participe passé suivi d'un infinitif est conjugué avec *être*, et qu'il ne s'agit pas d'une structure pronominale, le participe s'accorde avec le sujet.

Exemples:

Les pierres qu'ils sont allés chercher.

Elles sont venues me voir.

2.- Si le participe passé suivi d'un infinitif est conjugué avec *avoir*, il s'accorde avec le complément d'objet direct placé avant, seulement si celui-ci fait l'action exprimée par l'infinitif; s'il la subit, il reste invariable. On distingue ainsi: *Les arbres que j'ai vu planter* d'avec *Les arbres que j'ai vus fleurir*. Dans le premier cas, on se demande: j'ai vu quoi? Des arbres, complément d'objet direct placé avant. Mais était-ce les arbres qui faisaient l'action de planter? Non, il subissait cette action, alors le participe reste invariable. L'analyse révèle en fait que le mot *arbres* n'est pas le complément d'objet direct du verbe *voir* mais bien celui du verbe *planter*. En effet, ai-je vu « planter des arbres » ou « des arbres planter quelque chose » ? J'ai vu planter des arbres. Dans le second cas, ce sont effectivement les arbres qui font l'action de fleurir (j'ai vu quoi? J'ai vu les arbres fleurir), le participe s'accorde.

Exemples :

Les grimaces qu'on m'a appris à faire dans ma jeunesse.

Je les ai priés de partir.

Que de pleurs j'ai vus verser! Que de pleurs j'ai vus couler!

Quels services a-t-il offert de vous rendre?

Les enfants que j'ai vus jouer. Les enfants que j'ai vus punir.

Cas particuliers:

- Le participe passé de **faire** est toujours invariable quand il est suivi d'un infinitif, même quand il est pronominal. *Elles se sont fait construire une maison dans leur région. Les malfaiteurs se sont fait arrêter à la frontière.* Sans infinitif, ces participes s'accordent. *Ce sont les projets que nous avons choisis* (choisis s'accorde avec le COD projets qui le précède).
- C'est seulement avec des verbes tels que **laisser, voir, regarder, écouter, entendre, sentir**, etc. que l'on trouve le cas des COD qui ne sont pas complément de l'infinitif mais son sujet. Quand ce sujet exprimé est placé avant le participe passé, la règle veut que l'on accorde ce participe avec le sujet de l'infinitif en genre et en nombre (car c'est alors son OD, qui est placé devant et il faut suivre la règle habituelle):

*Cette pianiste nous l'avons déjà **entendue** jouer plusieurs fois. Elles se sont laissées tomber.* Cette règle (au demeurant seulement graphique, puisque qu'à l'oral aucune différence ne se fait entendre pour ces verbes) est discutable. En effet cela revient à considérer que ce complément est COD du participe puisqu'il en commande l'accord. Il semble alors pour le moins curieux de dire que dans *la symphonie que j'ai entendu jouer*, c'est l'infinitif et son complément qui sont le COD de entendu alors que dans *la pianiste que j'ai entendue jouer*, c'est seulement pianiste qui est COD. Quelle est alors la fonction de jouer? Les Rectifications de l'orthographe proposées en 1990 préconisent l'invariabilité de **laissé** lorsqu'il est suivi d'un infinitif. *Elles se sont **laissé** tomber. Je les ai laissé partir.*

- Avec des participes comme **cru, désiré, dit, prévu, dû, pu**, etc., suivis d'un infinitif, exprimé ou sous-entendu, l'invariabilité est de mise quand cet infinitif est clairement le complément d'objet direct du verbe conjugué. Sinon il y a accord. *Il a fait tous les efforts qu'il a **pu** (faire). Il a fait les démarches qu'il a **dû** (faire). Nous avons obtenu les résultats que nous avons **espérés** ou que nous avons **espéré** (obtenir).* La même logique impose l'invariabilité dans : *La route que j'ai **cru** être la plus courte. Une destination que chacun avait **supposé** être les Iles-de-la-Madeleine.*
- Avec «**avoir à**», au sens de «devoir», il est préférable de laisser le participe passé invariable. *Les insultes qu'ils ont **eu** à écouter. La visite qu'il a **eu** à faire.* Mais on fera l'accord dans ce cas-ci: *La peine que j'ai **eue** à la convaincre.*
- Avec «**donner à**», le raisonnement est le même qu'avec «avoir à»: si le sens est «ordonner, charger de», on laisse le participe invariable. *Les rapports qu'on m'a **donné** à établir. Mais: Cette petite table qu'elle avait **donnée** à restaurer.* L'hésitation est possible : *Les devoirs qu'on leur a **donné(s)** à faire. Les livres qu'on nous a **donné(s)** à lire* (on peut donner des livres à lire ou donner à lire des livres).
- Avec l'expression «**porter à faire**», le participe s'accorde avec le complément d'objet direct placé avant, même si celui-ci ne fait jamais l'action exprimée par l'infinitif. C'est une question de logique. *Les vêtements que j'ai **portés** à laver.* À la question «j'ai porté quoi ?», on ne saurait répondre «à laver des vêtements», mais bien «des vêtements (à laver)».